

Charité bien ordonnée..



BelgaImage

Les Cisp forment chaque année 16.000 personnes fragilisées.

Un rapport de la Cour des comptes et un projet de l'exécutif wallon pointent les Centres d'insertion socioprofessionnelle du sud du pays. C'est qu'on s'y arrose des salaires parfois choquants alors qu'il s'agit de s'occuper d'un public précarisé.



Texte:
Julien Thomas

Tout débute en 1973 avec le premier grand choc pétrolier mondial. La crise économique et l'explosion du chômage des jeunes frappent alors le pays de plein fouet. En Wallonie, différentes initiatives syndicales et citoyennes voient le jour pour venir en aide à la frange de la population la plus éloignée de l'emploi. Objectifs: l'émancipation sociale, la formation qualifiante et la mise à l'emploi. En quelques années, le mouvement s'élargit et se structure sur le

terrain. Les Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) sont nés. C'est important pour la suite, ils ne sont pas issus des pouvoirs publics. Près de 40 ans plus tard, la Région wallonne compte 157 Cisp, lesquels proposent plus de 500 filières de formation à un public fragilisé. Il s'agit de personnes infra-qualifiées, de chômeurs de longue durée, de malades en processus de réhabilitation, d'analphabètes ou encore de primo-arrivants. Plus de 6 millions d'heures de formation sont dispensées au final chaque année à 16.000 personnes.

“On célèbre aujourd’hui nos 20 ans d’existence”, glissait fièrement, début janvier, Jean-Luc Vrancken, président de la plus grande fédération wallonne de Cisp. Sauf qu’on y a connu des jours meilleurs. Les conditions d’octroi des subsides publics au secteur font actuellement l’objet d’une profonde remise en question par le gouvernement wallon. Un guide des dépenses éligibles visant à encadrer et mettre de l’ordre dans les subventions octroyées dans le domaine de l’emploi et de la formation professionnelle suit actuellement son chemin législatif. Il concernera en grande partie les Missions pour l’emploi (MIRE) et les Cisp, généralement des ASBL auxquelles les autorités publiques délèguent d’importantes missions de réinsertion sociale. Une relation contractuelle que le ministre wallon de l’Emploi Pierre-Yves Jeholet (MR) veut faire évoluer pour s’assurer d’un meilleur contrôle des deniers publics.

“Comme les Cisp, les Mire n’avaient plus été contrôlées depuis plusieurs années. Et comme les Cisp, cette suspension des contrôles était liée aux contestations des Mire sur l’éligibilité des dépenses. À nouveau, l’absence d’un cadre de contrôle fiable et juridiquement établi a empêché un légitime contrôle de l’utilisation de l’argent public”, explique le cabinet de Pierre-Yves Jeholet. Son guide vise à renforcer la sécurité juridique, simplifier les procédures administratives et garantir une égalité de traitement entre ASBL. Mais le processus se déroule dans un climat de méfiance réciproque. Du côté des Cisp, on est d’ailleurs très sévère sur le projet du second. *“Si le projet de guide reste en l’état, il y aura des faillites”,* assure Jean-Luc Vrancken, qui s’exprime à titre personnel.

Les patrons, alliés inattendus

Le second problème pour les Centres d’insertion socioprofessionnelle se trouve du côté de la Cour des comptes, dont le récent rapport ne les aide certainement pas dans leurs négociations avec le ministre. L’impossibilité technique pour le Forem de détecter d’éventuelles fraudes au niveau de l’utilisation des subsides est d’abord constatée. *“Le contrôle de la réalité des dépenses se limitera à vérifier la complétude des documents transmis”,* note la Cour. La faute à la législation actuelle qui n’est pas optimale, pas directement aux structures. Mais quand même. Et puis il y a les rémunérations particulièrement élevées d’un certain nombre de travailleurs. *“Il s’avère que 64 centres versent des rémunérations annuelles brutes dépassant le plafond (barémique - NDLR).”*

La Cour se trompe certes en parlant de plafonds. Il s’agit de minima. Et le niveau de rémunération reste de plus à l’appréciation de chaque centre.

Plus de 120.000 euros par an. Une somme qui fait jaser... le secteur lui-même.

Mais certains montants dérangent jusqu’au secteur lui-même. Sept employés gagnent ainsi entre 80.000 et 90.000 euros brut par an, neuf autres entre 90.000 et 120.000 et enfin huit personnes touchent plus de 120.000 euros. *“Les dossiers transmis au Forem ne permettent pas d’établir le lien entre les niveaux de rémunération et le type de formation dispensé ou le nombre des formations dispensées. Bien qu’aucune illégalité n’ait été détectée, se pose la question de subventionner intégralement des rémunérations d’un montant aussi élevé par des deniers publics”,* indique la Cour.

Du côté du secteur, on s’interroge sur les montants de rémunération les plus élevés, tout en défendant farouchement son autonomie associative. *“Deux philosophies différentes qui sont en train de se heurter. Il y a un modèle plus administratif et réglementé. Tout y est subventionné à 100 %. Tout est clair, mais il n’y a pas de marge de manœuvre. Et puis il y a notre système. Il n’est pas financé entièrement. Cela nous oblige à trouver d’autres rentrées financières, mais cela nous laisse aussi plus de liberté et de créativité”,* indique Jean-Luc Vrancken. Paradoxalement, les Cisp viennent de se trouver des alliés inattendus du côté... patronal. Sous sa forme actuelle, le projet de guide inquiète jusqu’aux chefs d’entreprise. Le Conseil économique et social wallon (CESW), qui réunit les différents partenaires sociaux, ne cache pas en effet ses inquiétudes sur le contenu de l’avant-projet d’arrêté. Le principe d’un guide n’est pas remis en question. L’initiative est même saluée. Mais différentes mesures du projet leur posent problème. *“La pérennité des Cisp ne doit pas être remise en cause”,* insiste un représentant patronal.

Le CESW invite donc l’exécutif wallon à revoir sa copie concernant cinq préoccupations majeures. La survie financière des structures, la surcharge administrative, l’atteinte à la vie privée et à l’autonomie des structures en font partie. *“J’espère que le ministre écoutera. Cela n’a pas souvent été le cas jusqu’à présent”,* glisse un partenaire social. Du côté patronal, on insiste néanmoins: l’efficacité des Cisp peut et doit s’améliorer. Le feuilleton continuera dans les prochaines semaines. Pas sexy pour le grand public, le sujet s’avère toutefois un enjeu essentiel pour le secteur de l’emploi au sud du pays. ✖